

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14579**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Gestion de la production industrielle Spécialité Métrologie-Qualité

Nouvel intitulé : Licence Professionnelle Métiers de l'instrumentation de la mesure et du contrôle qualité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### II (Nomenclature de 1967)

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

115f Physique appliquée aux processus industriels ; Physique des matériaux ; Mesures physiques appliquées au contrôle industriel ; Sciences physiques pour l'ingénieur, 200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels, 224r contrôle qualité, contrôle des matériaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel spécialiste de la mesure dans une ou plusieurs grandeurs physiques (distance, poids, temps, température...), le métrologue peut travailler dans des laboratoires de recherche publics, chez les prestataires spécialisés dans l'étalonnage d'instruments de mesure ou le conseil. Dans une entreprise industrielle ayant besoin de mesures fiables (automobile, plasturgie, agroalimentaire...), comme ingénieur, il organise l'activité d'un service ; comme technicien, il effectue des mesures à l'aide d'instruments ou de capteurs, réalise des contrôles qualité. Rigueur, sens du détail, patience sont toujours des qualités incontournables dans ce métier. Il vérifie la conformité des matières premières, de produits semi-finis ou finis par rapport à des normes écrites. Les investigations qu'il conduit varient en fonction du secteur industriel et des produits : forme et dimensions, apparence du produit, état de la surface, granulométrie, résistance, propriétés optiques. Le degré de vérification peut être plus ou moins complexe, les outils utilisés plus ou moins sophistiqués. Attention, minutie, respect des protocoles d'analyse sont incontournables dans ce métier qui requiert souvent des connaissances statistiques de base. L'objectif de la Licence professionnelle Gestion de la production industrielle, Spécialité Métrologie-Qualité est de former des étudiant(e)s par le biais de l'apprentissage, capables et chargé(e)s de :

- Animer des équipes
- Conduire des projets industriels

- Détenir des compétences centrées sur la mesure, l'instrumentation, la qualité et le contrôle des matériaux

Cette formation, qui permet une insertion professionnelle immédiate, a pour but de répondre aux besoins des entreprises en formant des spécialistes en Métrologie - Qualité que ce soit dans le domaine de l'instrumentation et de la mesure ou dans celui des matériaux.

Pour permettre cette professionnalisation, l'IUT a développé des accords et partenariats avec : Renault, PSA, Snecma, Siemens, Valéo, RATP, Louis Vuitton, SNCF, Airbus, ...

Chaque étudiant(e) sélectionné(e) peut se voir proposer une place en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation chez l'un des partenaires de l'IUT.

A l'issue de la Licence professionnelle Gestion de la production industrielle, Spécialité Métrologie-Qualité, le diplômé est capable de :

- Mettre en place et diriger un service métrologique dans l'entreprise
- Choisir et gérer un parc d'instruments/appareils.
- Assurer le suivi métrologique, en effectuant les étalonnages nécessaires et en contrôlant la chaîne de mesure.
- Diriger un service qualité.
- Auditer les systèmes en place
- Mettre au point les procédures permettant la mise en conformité des produits
- Réaliser les vérifications pour repérer les éventuelles dérives et en déduire les actions correctives nécessaires.
- Appréhender les étapes menant à la certification : maîtriser les étapes plus particulières conduisant à l'accréditation, effectuer la démarche aboutissant à la reconnaissance de la compétence technique par l'organisme d'accréditation.
- Mettre en place les différents types de traitements applicables aux matériaux et aux objets finis
- Assurer le contrôle (protocoles de mesure, normes, analyse des résultats, évaluation des incertitudes...) de ces matériaux et objets finis

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité nécessitant une spécialisation dans la mesure et le contrôle qualité:

- Energie
- Automobile
- Aéronautique
- BTP
- Construction électrique
- Industries de transformation
- Services : essais, métrologie et instrumentation, qualité, contrôle de production
- Technicien/technicienne supérieur(e)
- Technicien/technicienne mesure

- Technicien / Technicienne métrologue en mécanique et travail des métaux
- Métrologue
- Chef de projet en bureau d'études, en certification, ou en contrôle qualité
- Ingénieur(e) contrôle qualité en industrie
- Ingénieur(e) contrôle qualité fabrication
- Responsable contrôle qualité en industrie
- Responsable d'analyse et de contrôle qualité en industrie
- Responsable métrologue
- Responsable mesures
- Responsable de mesures destructives ou non destructives
- Responsable d'un service Qualité
- Gestionnaire d'un parc d'instruments
- Chef du service contrôle qualité en industrie
- Chef du service méthodes de contrôle qualité en industrie
- Directeur / Directrice contrôle qualité en industrie
- Spécialiste matériaux pour le contrôle des produits tout au long de la chaîne de production.
- Expert(e) métrologue
- Expert(e) qualité

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1301 : Inspection de conformité

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :  
 DUT secondaire (MP SGM, Chimie, GEII ...), étudiant(e)s ayant validé 4 semestres de licence en Sciences de la matière ou Sciences pour l'ingénieur, BTS: domaines de la physique, des matériaux, des techniques de laboratoire, de l'électronique et de l'automatique, de la maintenance et du contrôle industriel, étudiant(e)s ayant effectué 2 années de classes préparatoires aux grandes écoles après examen du dossier par le jury d'admission.  
 attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Gestion de la production industrielle, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'Institut Universitaire de Technologie de Créteil-Vitry.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS en apprentissage

UE 1 : Communication : pratiques et enjeux socioprofessionnels (8 ECTS) :

- Langues
- Connaissance de l'entreprise

UE2 : Outils pour la qualité et méthodes expérimentales (9 ECTS) :

- Métrologie, Qualité
- Méthodes expérimentales

UE 3 : Caractérisation et contrôle des matériaux et des objets finis (13 ECTS) :

- Sciences des matériaux
- Mise en œuvre des matériaux
- Caractérisation et contrôle des matériaux et des objets finis
- Étude de cas

UE 4 : Projet tutoré (8 ECTS)

UE 5 : Stage en entreprise obligatoire de 16 semaines (22 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés

Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

##### Autres sources d'information :

<http://iut.u-pec.fr/formations/licences-professionnelles/>

IUT de Créteil/Vitry

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

##### Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IUT de Créteil/Vitry

Site de Créteil

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex

Site de Vitry

122 rue Paul Armangot

94400 Vitry sur Seine

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Licence Professionnelle Métiers de l'instrumentation de la mesure et du contrôle qualité